

Regime spécial : oui / non ?								SESSION 1								SESSION 2								
Erasmus : oui / non ?								Évaluation continue intégrale				Contrôle continu				Contrôle terminal								
Enseignement à distance : oui / non ?																								
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé		Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits		Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérrogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	
SEMESTRE 5																								
SBPO55	SBPO5A			UE Régulation des gènes		6																		
SBPO55	SBPO5A			EC Régulation des gènes								Ecrit et pratique		2 minimum		50 %		Ecrit		1h30	50%	100%		
SBPO55	SBPO5B			UE Physiologie des grandes fonctions animales et interactions		6																		
SBPO55	SBPO5B			EC Physiologie des grandes fonctions animales et interactions								Ecrit et pratique		2 minimum		50 %		Ecrit		1h30	50%	100%		
SBPO55	SBPO5C			UE Biochimie métabolique		6																		
SBPO55	SBPO5C	O	YBST5C1	EC Biochimie métabolique						SVI2L3_212		Ecrit et pratique		2 écrits (37,5%+37,5%)+1noteTP (25%)		100 %		Ecrit		1h30	75%	100%		
SBPO55	SBPO5E			UE Transversale 5: Anglais 5, Biostats, Méthodo analyse art		6																		
SBPO55	SBPO5E	O	YBST5E1	EC Anglais		SVI2L3_212						Ecrit et oral		2 minium		100 %		Ecrit		1h30	100%	33%		
SBPO55	SBPO5E	O	YBST5E2	EC Biostatistiques		SVI2L3_212						Ecrit		1 minimum		100 %		Ecrit		1h30	100%	33%		
SBPO55	SBPO5E	O	YBST5E3	EC Méthodologie-analyse d'articles scientifiques		SVI2L3_212						oral et pratique		1 minimum		100 %								
SBPO55	SBPO5F			UE Physiologie de la perception et communication chez les animaux ou																				
SBPO55	SBPO5F	X	YBST5F1	Physiologie des organismes végétaux: nutrition et transport		6				SVI2L3_212														
SBPO55	SBPO5F	X	YBST5F2	EC Physiologie de la perception et communication chez les animaux		SVI2L3_212								Ecrit et pratique		2 minimum		50 %		Ecrit		1h30	50%	100%
SBPO55	SBPO5F	X	YBST5F2	EC Physiologie des organismes végétaux: nutrition et transport		SVI1L3_211						Ecrit et pratique		2 minimum		50 %		Ecrit		2h00	50%	100%		
SEMESTRE 6																								
SBPO56	SBPO6A			UE Biologie cellulaire des eucaryotes		6																		
SBPO56	SBPO6A			EC Biologie cellulaire des eucaryotes								Ecrit et pratique		2 minimum		50 %		Ecrit		1h30	50%	100%		
SBPO56	SBPO6B			UE Immunité et systèmes de défense chez les animaux et végétaux		6																		
SBPO56	SBPO6B			EC Immunité et systèmes de défense chez les animaux et végétaux								Ecrit et pratique		2 minimum		50 %		Ecrit		1h30	50%	100%		
SBPO56	SBPO6C			UE Développement et régénération ou Stratégies adaptatives des végétaux terrestre		6																		
SBPO56	SBPO6C	X	YBST6C1	EC Développement et régénération		SVI2L3_212						Ecrit et pratique		2 minimum		50 %		Ecrit		1h30	50%	100%		
SBPO56	SBPO6C	X	YBST6C2	EC Stratégies adaptatives des végétaux terrestres		SVI2L3_212						Ecrit et pratique		2 minimum		50 %		Ecrit		1h30	50%	100%		
SBPO56	SBPO6E			UE Structure et fonction dans le règne animal ou Biodiversité et évolution du monde		6																		
SBPO56	SBPO6E	X	YBST6E1	EC Structure et fonction dans le règne animal		SVI2L3_212						Ecrit et pratique		2 minimum		50 %		Ecrit		1h30	50%	100%		
SBPO56	SBPO6E	X	YBST6E2	EC Biodiversité et évolution du monde végétal		SVI2L3_212																		

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
 règles de prise en compte des absences aux épreuves
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
 autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

Règles de compensation :

Compensation entre les UEs d'un même semestre.
 Compensation entre le S5 et le S6.

Règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC "règles de progression et redoublement")

Un étudiant n'ayant pas validé sa L2 SV mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure.

Règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Une épreuve de substitution sera organisée.

Pour les UEs en CT + CC :

- CT : aucune épreuve de substitution ;
- CC sur table : une épreuve de substitution sera organisée.

Pour les UEs en CC intégral (100% CC) :

- aucune épreuve de substitution.

Pour les UEs en ECI (cas de L3 ST) :

- une épreuve de substitution sera organisée sauf pour les UE constituées uniquement de TP de Terrain pour lesquelles de nouvelles épreuves ne peuvent être organisées.

Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

Une UE validée (note > 10/20) est définitivement acquise.

Pour l'UE transversae du S5, la note d'un EC validé en session 1 (note > 10/20) est conservée en session 2.

Conservation note TP :

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera conservée en cas de redoublement pour une durée de un an maximum (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

Conservation note EC :

Les notes des EC >10/20 peuvent être conservées pour une durée de un an maximum.

Session 2 :

Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en épreuve orale

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
 - (1) $(N1+N2)/2$
 - (2) $(N1+N2+N3)/3$
 - (3) N1;N2;N3
 - (4) Autre formule à préciser

Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- Meilleures des 2 notes / 3
- Soumis à validation de la CFVU